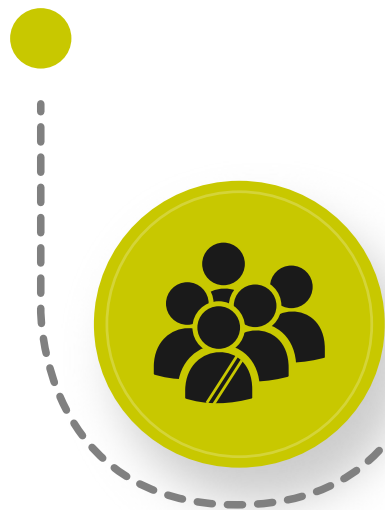


# Modification du PLU de Brest métropole

## Calendrier prévisionnel

### NOVEMBRE 2020

Le Président engage la procédure de modification. Recensement des besoins, en collaboration avec les communes



### JANVIER/MAI 2021

- > Etudes
- > Concertation préalable
- > Consultation de l'autorité environnementale



### ETE 2021

Notification du projet aux communes de la métropole et aux personnes publiques associées (\*)



### 1er TRIMESTRE 2022

Le Conseil de la métropole approuve le projet de modification



### DECEMBRE 2020

Le Conseil de la métropole définit les modalités de concertation préalable avec le public

### JUIN 2021

Le Conseil de la métropole tire le bilan de la concertation préalable et, le cas échéant, délibère sur l'utilité des ouvertures de zones à l'urbanisation

### OCTOBRE 2021

Enquête publique (1 mois)

Entrée en vigueur de la modification

(\*) Les personnes publiques associées (PPA) sont l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, artisanat), le pôle métropolitain du Pays de Brest, la section régionale de conchyliculture